

MAIRIE de VILLEGLY

COMPTE RENDU SOMMAIRE de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du lundi 26 juin 2017

Le Conseil municipal s'est réuni le lundi 26 juin 2017 à 18h30, salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain MARTY, Maire.

Présents : MM. et Mmes MARTY – BENOIT - GREFFIER – BRAULIO - POUSSE – BELHACHE – MAURY – PASTOR – SANCHEZ – BROUSSE – LEVEJAC.

Absents : MM. et Mmes MARCAILLOU – AZEMA – FOURES – SABATA.

Le compte rendu de la précédente séance du Conseil Municipal ne faisant l'objet d'aucune observation, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

L'ordre du jour fut le suivant :

- APPROBATION MODIFICATION P.L.U.

M. le maire informe ses collègues que la procédure de modification simplifiée arrive à son terme.

Aucune remarque n'ayant été présentée par les différentes administrations, il propose de l'approuver.

Il rappelle au préalable, que cette modification porte sur le changement de destination d'une parcelle déjà située en zone constructible (reclassement d'une partie située en zone UBa, en zone ULb).

La modification est approuvée à l'unanimité des conseillers.

Arrivée, à 18 h 40, de M. Jean MAURY, conseiller municipal.

- AVENANT TRAVAUX TRAVERSE AGGLOMERATION.

M. le maire fait part à ses collègues que, dans le cadre des travaux d'aménagement de la traverse 2^{ème} tranche, des modifications sont intervenues dans les prestations, entraînant notamment une plus-value du marché passé avec l'entreprise CAZAL.

Les principales modifications sont liées à des prescriptions imposées par les services du Département dans le cadre de la convention pour travaux sur le domaine départemental et s'élève à 7 525,00 € H.T.

L'avenant est approuvé à l'unanimité.

A cet effet, le maire propose de voter des crédits supplémentaires d'un montant de 15 000 € portant sur le montant de cette prestation pour faire face à ces travaux supplémentaires, ainsi que la réalisation d'espaces verts et la plantation d'arbres.

Accord du conseil municipal à l'unanimité.

- AVENANT CONVENTION T.A.P.

M. Michel GREFFIER, 2^{ème} adjoint chargé du dossier, fait le bilan de la procédure et rappelle que l'avenant porte sur la réorganisation des T.A.P. déplaçant toutes les activités au vendredi après-midi.

Il indique que, concernant le retour à la semaine des 4 jours scolaires, un débat aura lieu ultérieurement pour une mise en place pour l'année scolaire 2018/2019.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le nouveau PEDT applicable à partir de la rentrée 2017/2018, ainsi que la nouvelle plage d'horaires des T.A.P.

- RECRUTEMENT AGENT TERRITORIAL

M. le maire informe l'assemblée que le Contrat Emploi Avenir de M. Nicolas PITIE s'achève le 30 juin 2017.

Au regard des besoins des services techniques et de l'engagement de cette personne, il propose son recrutement à compter du 1^{er} juillet 2017, en qualité de stagiaire.

Il rappelle que le conseil municipal s'était déjà prononcé sur le principe lors de l'établissement du budget 2017 qui prévoit financièrement cet emploi.

Accord unanime du conseil municipal pour la création de ce poste.

- MODIFICATION TABLEAU DES EFFECTIFS.

La décision d'embauche de M. PITIE au service technique, nécessite une modification du tableau des effectifs, qui est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

- REVISION LOYERS 2017-2018.

M. le maire précise que la révision de loyers, conformément à la formule de révision contractuelle, s'élève à 0,18 % pour les appartements et les garages et à 0,46 % pour les locaux médicaux et de bien-être, à compter du 1^{er} juillet 2017.

D'autre part, le montant de la location de la salle de jeux du nouveau centre de loisirs est fixé à 45,00 € mensuel pour le prestataire dispensant des cours de gymnastique.

- REVISION TARIF CANTINE SCOLAIRE.

M. le maire informe ses collègues que la société de restauration, qui fournit les repas à la commune, applique une augmentation de 0,98 % sur le prix de vente des repas, à compter du 1^{er} juillet 2017.

Il propose cependant, que le prix de vente des tickets ne soit pas modifié à la prochaine rentrée.

Accord unanime du conseil municipal.

- QUESTIONS DIVERSES.

○ Nouvelle mairie.

M. le maire informe ses collègues qu'une consultation d'architectes sera lancée prochainement pour la construction de cet équipement.

○ Recensement population.

Le recensement de la population de la commune sera réalisé durant 1 mois, de janvier à février 2018.

A cet effet, le recensement sera possible à réaliser soi-même par internet.

Cependant, la procédure habituelle devra être mise en place avec un coordonnateur communal et deux agents recenseurs qui seront retenus par la commune.

○ Réfection voiries.

M. le maire donne lecture du devis établi par le S.I.C. de La Redorte pour les travaux de voirie qui seront réalisés fin 2017 début 2018.

Le montant retenu est de 150 000 € pour l'ensemble des chemins proposés.

○ Cours de judo.

M. le maire informe l'assemblée que la BUDO Club Carcassonnais se propose de donner des cours de judo tous les mardis de 17 h à 20 h à la salle polyvalente.

L'engagement de la mairie se limite à la mise à disposition de la salle ; cette association fournissant le matériel et les moniteurs.

Une convention sera passée à cet effet et les cours débiteront à la rentrée de septembre 2017.

Accord unanime du conseil municipal.

COMPTE RENDU DES ADJOINTS.

⇒ M. BENOIT :

Concours Villages Fleuris : La visite du jury du concours « villes et villages fleuris » auquel la commune est candidate a eu lieu le 12 juin 2017 dans d'excellentes conditions.

Traversée du village : Les travaux se sont bien déroulés et sont pratiquement terminés. Restent la pose du mobilier urbain et la signalisation horizontale et verticale.

Conseil d'école : Le spectacle aura lieu le vendredi 30 juin 2017 à la salle polyvalente où des mesures de sécurité de la salle ont été vues dans le cadre du conseil d'école.

⇒ Mme BRAULIO : Des remarques ont été formulées par le personnel enseignant sur la qualité du ménage assuré par le personnel communal dans les locaux scolaires.

La rentrée scolaire 2017/2018 prévoit 117 élèves.

⇒ M. GREFFIER : La demande de subvention du dossier de vidéo protection est toujours en attente de décision dans les services de l'Etat.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance fut levée vers 19 H 45.

Le Maire,

Alain MARTY